

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### CONCOURS TWITTER : *DEVIENS LE ROI DE TWITTER*

#### (“Concours”)

En participant au Concours, chaque Participant (tel que défini ci-après) (ou le cas échéant, ses parents ou son tuteur légal) accepte et s'engage sans condition à respecter les présentes conditions générales (ci-après le "**Règlement**"), et accepte d'être lié par les décisions de l'Organisateur au regard de l'interprétation du présent Règlement et autres décisions relatives au Concours. Les Participants qui ne respectent pas le présent Règlement ne pourront pas prétendre à remporter le Prix. Veuillez lire ce Règlement attentivement.

#### 1. **Conditions d'admissibilité**

Le Concours est uniquement ouvert aux personnes résidant en France Métropolitaine âgées de dix-huit (18) ("**les Participants**").

Le Concours commence à 08 :00 :00 (CET) le 12 Février 2015 et se termine à 00 :00 :00 (CET) le 16 Février 2015 (ci-après la "**Période du Concours**").

#### 2. **Conditions de participation**

Le Concours n'est lié à aucune obligation d'achat.

Les Participants peuvent participer au Concours :

- en visitant le site « <http://twitter.com> » (ci-après le "**Site Web**"), ou y accéder via une redirection mise en place sur le mini site du Concours, « <http://roidetwitter.warnerbros.fr> » (ci-après le « **Mini Site** »), en cliquant sur le bouton « Devenir roi de twitter » ;
- se connecter à leur compte personnel Twitter ; et
- envoyer un tweet contenant le hashtag « #roidetwitter »

(ci-après la "**Participation**").

Le principe est de devenir roi en tweetant et en cumulant le plus de temps passé sur le trône. L'utilisateur peut tweeter à nouveau et autant de fois qu'il le souhaite afin de remonter sur le trône et ainsi améliorer son score.

Les Participants auront ensuite la possibilité de gagner soixante (60) secondes supplémentaires à leur temps cumulé et d'avoir accès à leur classement personnel (grâce à l'identification de l'ID twitter) en cliquant sur le lien MyWarner.

En cliquant sur le lien MyWarner, et en acceptant la connexion via le réseau social Twitter, le score de l'utilisateur sera incrémenté des soixante (60) secondes supplémentaires.

Dès la fin du Concours, les participants ayant accumulés le plus de secondes seront proclamés victorieux.

Toute autre forme de participation ne sera pas prise en compte.

Au terme de la Période de Concours, les gagnants du Concours ("**Gagnant(s) du Concours**") seront déterminés de la manière suivante :

Les Gagnants du Concours seront déterminés le 17 Février 2015 en tenant compte du nombre de secondes cumulées sur le trône selon les conditions suivantes :

- Les dix (10) premiers Participants, (ayant accumulés le plus de secondes) gagneront un Blu-ray de la saison 4 de Game of Thrones (valeur: quarante neuf euros et quatre-vingt dix-neuf centimes (49.99€))
- Les dix (10) suivants Participants, (ayant accumulés le plus de secondes) gagneront un DVD de la saison 4 de Game of Thrones (valeur: trente neuf euros et quatre-vingt dix-neuf centimes (39.99€)) ; et
- Le premier des ces vingt (20) Participants (ayant accumulé le plus de secondes) aura la possibilité de recevoir chez lui, pour une durée limitée de 4h, une réplique du trône de fer (valeur : vingt mille (20.000) euros).

La décision de Warner Bros. concernant la détermination des Gagnants du Concours, et toutes les questions relatives au Concours, sera définitive et sans appel.

### 3. Prix

Les Prix attribués sont:

- Un prêt pour une durée limitée de 4h, d'une réplique du trône de fer (valeur du trône: cinq mille (5.000) euros dont les dimensions sont deux cent vingt et un (221) centimètres de hauteur, cent soixante dix-neuf (179) de profondeur et cent soixante deux (162) centimètres de largeur.
  - A ce titre, le gagnant ne peut être éligible qu'aux conditions suivantes : un accès (cela comprend escalier, porte d'entrée d'immeuble, ascenseur, porte d'entrée du foyer, tout accès permettant d'accéder au foyer) de plus de deux cent cinquante (250) centimètre de hauteur et cent quatre-vingt (180) mètre de largeur afin de faire passer le trône.
  - Le poids sur le trône ne peut excéder cent (100) kilos.
  - **ATTENTION : tenir hors de portée des enfants et des animaux, le trône comportant des objets tranchants dangereux. L'organisateur décline toute responsabilité.**
  - Une décharge à signer vous peut vous être demandée lors du prêt du trône.
- Dix (10) Blu-ray et dix (10) DVD de la saison 4 de Game of Thrones (valeur Blu-ray: quarante neuf euros et quatre-vingt dix-neuf centimes (49.99€) et DVD : trente neuf euros et quatre-vingt dix-neuf centimes (39.99€))

(ensemble les "**Prix**").

Les Prix ne comprennent rien d'autre que les éléments ci-dessus.

### 4. Notification du ou des Gagnant(s) du Concours

Les Gagnants du Concours seront informés par message direct sur Twitter par l'Organisateur dans les deux (2) journées suivant la date de détermination du Gagnant, le 17 Février 2015. Les Gagnants du Concours devront confirmer leur acceptation du(es) Prix par message direct sur Twitter dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la réception de la notification indiquant qu'il ou elle a remporté le Prix (ci-après "**Message de Confirmation**"). Le Message de Confirmation comprendra la confirmation de l'identité du Gagnant du Concours, de ses coordonnées complète.

Les Gagnants du Concours devront fournir leur nom complet, numéro de téléphone et adresse mail dans le Message de Confirmation. L'Organisateur informera les Gagnants du Concours des dispositions relatives au retrait du Prix.

## **5. Liste de Gagnants**

Dans les cas où la loi locale le prévoit, les noms des Gagnants du Concours seront disponibles sur le Site Web.

## **6. L'Organisateur**

Le Concours est organisé par Warner Bros. Entertainment France S.A.S (l'«**Organisateur**» ou «**Warner Bros.**»).

En sa qualité, l'Organisateur ou toute autre filiale du groupe Warner Bros. pourra faire appel à des partenaires media, à des agences de publicité et de communication, ou à d'autres agences liées à l'organisation du Concours ou à la remise des Prix («**Agents de Warner**»).

## **7. Conditions relatives aux Prix**

7.1 Les Prix sont soumis à disponibilité. L'Organisateur prend des mesures raisonnables pour s'assurer que les Prix seront tels que décrits dans le présent Règlement. Cependant, des événements peuvent rendre la remise du Prix irréalisable ou inappropriée en raison de circonstances imprévues ou de raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur ou de Warner Bros. Dans cette situation, l'Organisateur peut modifier ou faire varier le Prix afin de fournir une alternative raisonnable pour laquelle l'Organisateur ou les parties liées à l'Organisateur ne sauraient être tenus pour responsable.

7.2 Aucune substitution sous forme d'argent comptant ou d'avoir n'est possible et les Prix ne sont pas transférables. L'éligibilité pour le Prix peut être soumise à la signature du Formulaire d'Acceptation du Prix de Warner Bros. (Disponible sur demande).

7.3 Si le Prix implique des déplacements, le(s) Gagnant(s) du Concours doit(vent) être âgé(s) de plus de dix-huit (18) ans ou être accompagné(s) durant les déplacements par un parent ou un tuteur légal.

7.4 Dans certains cas, le(s) Gagnant(s) du Concours sont tenus de signer un Formulaire d'Acceptation du Prix dans les sept (7) jours à compter de la date d'émission. Si le Formulaire d'Acceptation du Prix n'est pas retourné dans le délai spécifié, les Prix seront annulés.

7.5 Si un Gagnant du Concours n'a pas confirmé l'acceptation du Prix dans le délai requis, le Gagnant se verra automatiquement privé de tout droit de réclamer son Prix et un second gagnant sera sélectionné en tant que Gagnant alternatif du Concours. Si le second Gagnant (ou ses parents ou tuteurs légaux) échoue également d'accepter le Prix dans les conditions requises, un autre gagnant sera sélectionné en tant que Gagnant alternatif du Concours et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un autre Gagnant du Concours soit choisi et lui, (ou son / ses parent(s) ou tuteur légal), ait dûment accepté le Prix conformément au présent Règlement.

## **8. Modifications du Règlement**

Sous réserve des lois applicables, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement en informant préalablement les Participants. Dans de telles circonstances, le Règlement mis à jour sera téléchargé et publié sur le site Web (tel que défini ci-dessous).

Pour tout ce qui concerne l'utilisation du site Web, il est rappelé que la Politique de Confidentialité de Warner Bros. <http://www.warnerbros.fr/utile/politique-de-confidentialite> et les Conditions d'Utilisation <http://www.warnerbros.fr/utile-conditions-generales-d-utilisation> accessibles sur ou via le Site Internet sont applicables. Le Règlement prévaut sur toute disposition inconciliable contenue dans les Conditions d'Utilisation ou la Politique de Confidentialité affichées sur ou via le Site.

## **9. Publicités sur les Sites de Réseaux Sociaux**

En outre, si le Participant accède et participe au Concours par le biais d'un site de réseau social (y compris, sans que cela ne soit limitatif, Facebook et Twitter), chaque Participant accepte de se conformer aux conditions d'utilisation du site, et à sa politique de confidentialité. Il convient de noter que tout Concours organisée par Warner Bros. n'est en aucune façon sponsorisé, approuvé, organisé ou associé à un site de réseau social tiers.

## **10. Eligibilité des Participations**

- 10.1 Les Participations inéligibles ou frauduleuses sont nulles. Tous les Participants seront considérés comme ayant autorisé l'Organisateur ou les Agents Warner à vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans le cadre de leur Participation. Le Gagnant du Concours ayant fourni des informations incomplètes, inexactes ou frauduleuses sera automatiquement disqualifié. Toute Participation comportant des propos offensants ou inappropriés sera automatiquement disqualifiée.
- 10.2 L'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas de perte, retard ou mauvais acheminement des Participations, de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, de perte ou d'absence de connexion réseau, de transmission informatique défaillante, incomplète, tronquée ou différée, ou de toute erreur humaine pouvant survenir lors de la réception ou du traitement des Participations.
- 10.3 La preuve de la saisie des informations sur le Site Web ne constitue pas une preuve d'envoi ou de réception de celles-ci. Warner Bros. décline toute responsabilité en cas de non-réception d'un e-mail ou d'une Participation, en raison de problèmes techniques ou d'encombrement sur Internet ou tout site Web.
- 10.4 Une (1) seule Participation est autorisée par personne. L'utilisation de programmes informatiques ou autres moyens automatiques pour participer au Concours est interdite et peut donner lieu à la disqualification du Participant.
- 10.5 Le Concours n'est pas ouvert aux employés ou cocontractants de (i) l'Organisateur (ii) des Agents de Warner (iii) du groupe de sociétés Warner Bros. Entertainment, ainsi que de chacune de leurs sociétés affiliées, filiales, divisions, ou (iv) à des Sites de Réseaux Sociaux, ni à toute personne directement ou indirectement impliquée dans l'organisation ou la conduite du Concours y compris les membres de leurs familles directes.
- 10.6 En cas de litige concernant l'identité de la personne ayant soumis une Participation, cette dernière sera considérée comme étant soumise par la personne au nom de laquelle le compte e-mail est enregistré à la date de ladite soumission. Toutes les Participations deviennent la propriété de Warner Bros. et ne seront pas retournées.
- 10.7 Aucune Participation ne sera retournée aux Participants.

## **11. Publicité Post-Concours**

Les Gagnants du Concours peuvent être invités et acceptez de participer à une publicité post-Concours à la demande de l'Organisateur. En acceptant les Prix, et dans les limites autorisées par la loi applicable, les Gagnants du Concours consent à ce que l'Organisateur puisse utiliser son nom, sa photographie, son image (y compris sa voix), sa ville natale, sa biographie et ses déclarations concernant le Concours ou l'Organisateur et / ou ses produits sans autre rémunération ou information dans un but publicitaire, promotionnel et de merchandising, dans le monde entier et à perpétuité. Les Gagnants du Concours accordent l'ensemble des droits permettant d'éditer, modifier, publier et reproduire ces détails.

## **12. Contenu chargé par les Participants**

12.1 Outre l'article 10 ci-dessus, si le Concours implique le chargement de contenu par les Participants, chaque Participant s'engage à ce que sa Participation respecte les critères suivants :

- (i) La Participation ne doit pas présenter une personne autre que le Participant, à moins que cela ne soit expressément prévu par le Concours ;
- (ii) Le Participant figurant dans la Participation doit avoir l'âge minimal requis dans le cadre du Concours ;
- (iii) La Participation ne doit pas comporter d'images ou de documents obscènes, offensants, diffamatoires, menaçants, illégaux ou inappropriés, et doit être exempte de toute publicité ;
- (iv) La Participation doit être une œuvre originale et ne doit pas comporter d'images, de documents ou de droits de propriété appartenant à un tiers (dont de manière non limitative des copyrights, marques commerciales ou autres droits de propriété intellectuelle) ; et le Participant a le droit d'accorder les licences indiquées dans les présentes ;
- (v) La Participation doit être d'une clarté et d'une qualité technique suffisantes pour être incluse dans le Concours ;
- (vi) Les Participations ne doivent pas avoir été soumises auparavant à tout autre compétition, exposées ou montrées au public (i.e. divulguées delà du cercle immédiat d'amis et ou de la famille du Participant) par n'importe quel moyen ; et
- (vii) Être conforme aux Consignes de soumission de contenu.

12.2 Chaque Participant accorde à l'Organisateur ainsi qu'à tout ou partie des membres du groupe de sociétés étendu Warner Bros., et à toute autre partie impliquée dans la conduite du Concours, pendant la durée des droits de propriété intellectuelle sur la Participation, une licence internationale exempte de redevance, entièrement transférable et cessible, lui permettant d'utiliser (et de modifier) la Participation en rapport avec la conduite du Concours ainsi qu'à des fins commerciales et promotionnelles, sous tout format et sur n'importe quel support, média ou télévision sans limitation de reproduction ou de diffusion (qu'il soit ou non déjà inventé) à la seule discrétion de Warner Bros. Les Gagnants du Concours signera(ont) sans délai les documents et prendra(ont) les mesures appropriées (et fera en sorte que tout tiers requis en fasse de même), à ses propres frais, pouvant s'avérer nécessaires afin de donner plein effet à l'octroi précédemment énoncé.

- 12.3 Chaque Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage à ce que le Participant ne publie pas, ne charge pas ou ne mette pas à disposition des textes, images, supports audio, vidéos ou autres contenus ou documents quels qu'ils soient, qui sont illégaux ou inappropriés dans le cadre d'un visionnage familial, qui sont exclusivement réservés aux adultes ou qui sont de quelque manière que ce soit offensants, diffamatoires, insultants, dégradants, sexistes, racistes, discriminatoires, obscènes ou violents, qui sont sujets à controverse ou comportent des thèmes ou contenus hors sujet, ou qui peuvent s'avérer préjudiciables pour la réputation de l'Organisateur, de Warner Bros. ou de ses produits et services (ou pour celle de ses sociétés affiliées ou de leurs produits et services, ou de tout Site de réseau social).
- 12.4 Une fois soumise, la Participation sera publiée sur le Site Web pendant l'ensemble de la Période du Concours, et le contenu des vidéos, photos, soumissions, chargements et/ou autres informations des Participants (y compris données personnelles) sera accessible et pourra être référencé ou copié depuis l'Internet public. Warner Bros. peut ne pas être en mesure d'empêcher l'utilisation ultérieure des ces données par des tiers sans autorisation, tant pendant la Période du Concours qu'après. Les Participants ne doivent pas inclure dans leur Participation les éléments qu'ils ne souhaitent pas voir diffusés de cette manière.
- 12.5 Warner Bros. se réserve le droit de visualiser la Participation suite à sa soumission, afin de s'assurer de sa conformité aux conditions précédemment énoncées. Si Warner Bros., à sa seule discrétion, détermine que la Participation n'est pas conforme à ces conditions, celle-ci pourra être disqualifiée du Concours, et Warner Bros. se réserve le droit de ne pas rendre la Participation disponible sur le Site Web ou autre, et de supprimer celle-ci, ou les liens ou tout autre moyen permettant d'y accéder, du Site Web ou autre à tout moment sans préavis.

### **13. Utilisation des informations personnelles**

- 13.1 Pour participer au Concours, les Participants doivent fournir certaines informations sur le Participant sur la page d'inscription. Warner Bros. y a précisé les informations obligatoires pour pouvoir participer. Warner Bros. les utilisera à des fins d'administration du Concours.
- 13.2 En outre, les données personnelles fournies par le Participant ou en son nom peuvent être transférées aux mêmes fins à des tiers tels que les sociétés affiliées, fournisseurs de services qui peuvent être situés à l'extérieur de l'UE / EEE, des pays où la législation de protection des données diffère des normes de l'UE / EEE. Ces transferts sont opérés en conformité avec la Politique de Confidentialité de Warner Bros. (voir ci-dessous 13.4).
- 13.3 Les Participants sont en droit de s'opposer pour des raisons légitimes au traitement de leurs données personnelles, et d'obtenir l'accès à celles déjà collectées par Warner Bros. Ils peuvent également demander à Warner Bros. de rectifier, compléter, mettre à jour, bloquer ou supprimer les données les concernant qui s'avèrent inexactes, incomplètes, équivoques, obsolètes, ou dont la collecte, l'utilisation, la divulgation ou le stockage est interdit.
- 13.4 Pour une information complète sur les modalités de traitement, veuillez consulter la Politique de Confidentialité de Warner Bros. qui s'applique à l'ensemble des données personnelles fournies par le Participant. Cette politique de protection des données personnelles est disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.warnerbros.fr/utile/politique-de-confidentialite/>

### **14. Limitation de responsabilité**

- 14.1 L'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas d'événement résultant de la connexion du Participant à Internet via le Site Web et/ou résultant de sa Participation au Concours. En particulier, sous réserve de la loi applicable, l'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de dommage subi de quelque manière que ce soit par les Participants, leurs équipements informatiques et/ou les données stockées sur ceux-ci, ou leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.
- 14.2 Si pour une quelconque raison le Concours ne se déroule pas comme prévu, à cause d'une infection due à un virus informatique, bogues, falsification, intervention non autorisée, fraude, défaillance technique, erreur humaine, ou toute autre cause hors du contrôle de Warner Bros. et susceptible d'altérer ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la conduite appropriée du Concours, Warner Bros. se réserve le droit de disqualifier tout individu qui falsifie le processus, et d'annuler, d'interrompre, de modifier ou de suspendre le Concours, et de laisser l'Organisateur choisir le Gagnant dans toutes les Participations éligibles reçues avant l'annulation ou l'interruption du Concours.
- 14.3 En cas de circonstances imprévues, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer ou modifier tout ou partie des conditions du Concours. Dans un tel cas, tout changement de ce type sera publié sur le Site Web et les modifications nécessaires seront apportées à ces conditions.
- 14.4 Les Participants s'engagent, dans les limites autorisées par la loi, à dégager et décharger définitivement Warner Bros., et ses sociétés parentes, filiales, cessionnaires et employés, ainsi que toute entité ou personne associée au Concours, de tout ou partie des réclamations, demandes, pertes et responsabilités de quelque nature que ce soit susceptibles de survenir pendant ou à la suite du Concours, y compris de manière non limitative pertes de jouissance, coûts, retards ou toute autre perte ou tort de quelque nature que ce soit provoqués par, attribuables à, découlant de ou en rapport avec les Prix.
- 14.5 Si un tribunal ou une autorité compétente décide que l'une des dispositions du présent Règlement est non valide, illégale ou inapplicable dans quelque mesure que ce soit, celle-ci sera, dans cette mesure uniquement, dissociée du Règlement, qui continuera d'être valide dans les limites autorisées par la loi.
- 14.6 Toute tentative de la part d'un Participant visant à endommager délibérément le Site Web, ou à affecter la conduite légitime du Concours, peut être considérée comme une violation des lois pénales et civiles ; en cas de tentative de ce type, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts à cette personne dans les limites autorisées par la loi.
- 14.7 L'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Concours sans en indiquer les raisons et sans engager sa responsabilité en conséquence. Le présent Règlement s'appliquera au Concours. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement à tout moment avant, pendant ou après la Période du Concours.
- 14.8 Warner Bros. n'exclut aucune responsabilité en cas de décès ou de blessures résultant de sa négligence concernant l'utilisation du Site Web par les Participants.
- 14.9 En participant au Concours, les Participants s'engagent à libérer de toute responsabilité liée au Concours, tout site de réseau social ayant donné accès au Concours.
- 14.10 Si la loi en vigueur n'autorise pas l'application de tout ou partie de la limitation de responsabilité précédemment énoncée, celle-ci s'appliquera uniquement dans les limites autorisées par la législation applicable.

- 14.11 Le Concours est soumis au droit français. Les Participants s'engagent à se soumettre à la seule compétence des tribunaux français avant d'entamer toute action en justice pouvant résulter de l'application du présent Règlement.

## **15. Frais de participation**

- 15.1 Tout Participant peut demander le remboursement forfaitaire des frais de connexion liés à sa participation au Concours correspondant au coût de quinze (15) minutes de connexion moyen au service web, soit un remboursement de 0,20 € T.T.C (un (1) seul remboursement par Participant quel que soit le nombre de connexions du Participant).
- 15.2 Toute demande de remboursement devra être formulée, au plus tard trente (30) jours après la clôture du Concours, le cachet de la Poste faisant foi, uniquement par courrier à:

Société Warner Bros. Entertainment France :

115/123 Avenue Charles de Gaulles

92525 Neuilly sur Seine Cedex

La demande devra préciser le motif de son courrier, demande de remboursement des frais du Concours, l'intitulé du Concours, le nom et le prénom du Participant, ainsi que la facture justifiant une connexion internet libre (et non pas forfaitaire ou illimitée) à partir de laquelle il s'est connecté au Site Web, son adresse email et son adresse postale ainsi que la date et l'heure à laquelle il s'est connecté pour participer au Concours.

La demande devra être accompagnée d'un justificatif des frais occasionnés, d'un relevé d'identité bancaire ou postal, le remboursement étant effectué par virement bancaire.

L'affranchissement au tarif lent en vigueur (base 20 grammes) soit 0,60 € de la demande de remboursement sera remboursé sur demande à la même adresse.

## **16. Dépôt du Règlement**

Le Règlement du Concours est déposé chez :

Maitre

Huissier de Justice

4/6 Place Constantin Pecqueur

75018 Paris.

Le Règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite pendant la durée du Concours à l'adresse suivante :

Société Warner Bros. Entertainment France

115/123 Avenue Charles de Gaulle

92525 Neuilly sur Seine Cedex

## **17. Pour nous contacter**

En cas de questions sur l'administration du Concours et/ou l'exploitation de vos données par Warner Bros., et/ou si vous souhaitez que nous supprimions votre adresse e-mail de nos systèmes, merci de contacter :

European Business and Legal Affairs, Warner Bros., Warner House, 98 Theobald's Road, London WC1X 8WB, telephone: +(0)20 7984 5400, email: [privacy@wb.com](mailto:privacy@wb.com).

© 2014. Warner Bros Ent. Tous droits réservés.